

**RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE
TOUT JEUNE DES 16 ANS**

- Nom - Prénom de la personne à recenser :
- Date et lieu de naissance :
- N° TEL :
- Situation scolaire : Lycéen(ne) Apprenti(e) Autres (à préciser)
- N° TEL : MERE : PERE :
- Email de l'enfant :
- Email des parents :

Vous devez vous présenter à l'accueil de la Mairie
Avec les photocopies des pièces suivantes :

- Carte d'identité de l'intéressé(e) en cours de validité
- Carte d'identité des parents (si parents nés à l'étranger)
- Livret de famille tenu à jour et complet (copie de toutes les pages)
- Justificatif de domicile sur la commune daté de moins de 3 mois

Il vous sera remis par la Police Municipale (sous un délai minimum de 15 jours), une attestation de recensement.

Bien conserver l'original (Aucun duplicata ne vous sera délivré en cas de perte)